Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STELLA OPTIMA (FCP)

Part B.- Code ISIN: FR001400CVH6

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par MONTSEGUR FINANCE

Objectifs de gestion et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser une performance annuelle de 6% nette de frais sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, via une gestion flexible sur différentes classes d'actifs.

La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés afin de réaliser l'objectif de gestion. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini. Politique d'investissement: L'OPCVM peut:

- Investir jusqu'à 100% de l'actif net en cumul dans des OPCVM (de droit français ou étranger), de fonds d'investissement à vocation générale français et des fonds professionnels à vocation générale qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC pourront être de toutes classifications ;
- Être exposé Jusqu'à 100% de l'actif net en cumul en obligations émises par des émetteurs public, via la détention de parts ou actions d'OPCs;
- Investir jusqu'à 30% de l'actif net en cumul dans des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou des fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du Comofi qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC pourront être de toute classification.
- Investir jusqu'à 50% de l'actif net en cumul dans des actions en direct sans contrainte de capitalisation boursière (c'est-à-dire des sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières n'excédant pas 5 milliards d'euros ainsi que dans des sociétés de grandes capitalisations boursières, supérieure à 5 milliards d'euros) et sans distinction de zone géographique, dans les pays dits développés.

La fourchette d'exposition aux actions, à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré, est comprise entre 0% et +100%. En ce qui concerne la sensibilité taux, celle-ci oscille entre -10 et +10.

L'OPCVM se compose de trois poches : actions, taux et crédit et gestion diversifiée dont les fourchettes d'exposition sont les suivantes :

- Actions (maximum 100% de l'actif net): Les gérants des Fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés actions. Ces derniers peuvent se positionner sur tous les secteurs, toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents) et toutes les capitalisations boursières (y compris les petites et moyennes capitalisations).
- <u>Taux et Crédit (maximum 100% de l'actif net)</u>: Les gérants des Fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés de taux, de crédit et de devises. Leurs gestions s'exercent au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés), sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), sur tous types de dettes (y compris les subordonnés financières et les véhicules de titrisation), toutes qualités de crédit (y compris les titres à caractère spéculatifs) et toutes devises (y compris les devises émergentes).
- <u>Gestion diversifiée (maximum 50% de l'actif net)</u>: La stratégie d'investissement vise à exposer la poche à des supports diversifiés: actions, obligations, devises... La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés). Au sein de cette poche, on va aussi retrouver des OPCs Long/Short actions et des OPCs d'Obligations Convertibles.

La construction de portefeuille se fait en trois étapes : 1) allocation stratégique entre les différentes poches 2) sélection des OPCs et des titres en direct 3) Allocation tactique.

La sélection des gérants sous-jacents est réalisée en menant des analyses quantitatives et qualitatives. Ainsi, nous examinons la performance, sa persistance et sa régularité dans le temps, le risque associé et nous étudions en détail la stratégie, le savoir-faire du gérant ainsi que le sérieux de la société de gestion.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des fonds monétaires de droit français ou étrangers ou en titres de créances négociables d'émetteurs publics, si des conditions exceptionnelles de marché l'exigent.

L'OPCVM se réserve la possibilité de recourir de manière discrétionnaire aux instruments financiers dérivés sur les marchés réglementés ou organisés dans un but de couverture des risques actions ou taux. L'OPCVM peut également utiliser des futures, des options, des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré uniquement pour couvrir, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque de change. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Indicateurs de risque suivis: Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

Durée minimale de placement recommandée: La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Fréquence de valorisation : Le Fonds valorise quotidiennement sauf les jours où la bourse de Paris et les systèmes de règlement de Paris sont fermés.

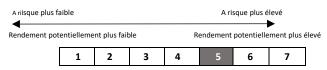
Recommandation: Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ « U.S. Person » (la définition est disponible dans le prospectus).

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous : Les modalités de souscription et de rachat sont exprimées en jours ouvrés.

On note J le jour de valorisation de l'OPCVM :

J avant 12H00	J	J+1	J+3 souscriptions
			J+5 rachats
Centralisation des ordres	Jour de valorisation de	Calcul et publication de la valeur	Règlement des souscription
de souscription et de rachat	l'OPCVM	liquidative	et rachats

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque de l'OPCVM ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition diversifiée aux marchés actions, au risque de taux, crédit et de change.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative : L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité: Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volume d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) qu'en faisant baisser (ou monter) significativement le prix des actifs, Avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement		
Droits d'entrée/souscription	Néant	
Droits de sortie/rachat	Néant	

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital Avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.

votre distributedi.			
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année			
Frais courants (*)	1,59%*		
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances			
	Le montant de la commission de		

surperformance correspond à 10% TTC maximum de la performance de l'Actif Net de l'OPC au-delà d'une performance nette annualisée de 6% pour la part B. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La cristallisation des commissions de Commission de performance (**) surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent

> exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance

est fixée à cinq ans glissants.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPC, disponible sur demande (<u>infot@montsegur.com</u>) ou au siège de la société de gestion (39 rue Marbeuf - 75008 Paris)

(*) Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

(**) La Performance, déterminée à chaque date de calcul de Valeur Liquidative, est égale à la différence positive entre l'Actif Net à la date de calcul, et un actif net de référence correspondant à l'Actif Net ajusté en fonction de l'objectif de gestion de l'Actions concernée, après avoir tenu compte des montants de souscription et de rachat de la date de calcul du jour l'« Actif Net de Référence ».

Performances passées

La part n'a pas été souscrite ou n'a pas d'historique de plus de 12 mois, conditions réglementaires nécessaires à la publication d'une performance passée.

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Année de création de l'OPC : 2017
- Date de lancement de la part : Non émise
- Le 31/12/2022 est intervenu un changement de société de gestion et une modification de la stratégie d'investissement.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Lieu et Modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de MONTSEGUR FINANCE, 39 rue Marbeuf 75008 PARIS, FRANCE. Ces documents sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement.
- Lieu et Modalités d'obtention d'autres informations pratiques : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion ou sur son site Internet : www.montsegur.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
- Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
- La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agréé en date du 20/06/2017). MONTSEGUR FINANCE est agréée en France et réglementé par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2022.